

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 10 mai 2016.

Monsieur Alassaad Dridi, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de chef de service de l'information des diplômés à la sous-direction de l'information, à la direction de l'orientation et de l'information à la direction générale des affaires estudiantines au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 10 mai 2016.

Madame Raja Ben Nejma épouse Kert, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de chef de service de la documentation universitaire à la sous-direction de l'orientation à la direction de l'orientation et de l'information, à la direction générale des affaires estudiantines au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 mai 2016.

Monsieur Wissem Amri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du suivi des travaux pour le Centre et le Sud à la sous-direction du suivi et de contrôle des travaux à la direction des bâtiments, à la direction générale des bâtiments et de l'équipement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 mai 2016.

Monsieur Fakher Gaddour, analyste central, est chargé des fonctions de secrétaire principal d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche au centre de biotechnologie de Sfax.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 mai 2016.

Madame Hedia Chinkaoui, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est chargée des fonctions de secrétaire principal d'établissement au centre d'études et de recherches économiques et sociales.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 mai 2016.

Monsieur Dhafer Hlel, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche au centre de recherches et des études pour le dialogue des civilisations et des religions comparées de Sousse.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Par décret gouvernemental n° 2016-652 du 1^{er} juin 2016.

Monsieur Chrid Abdallah, ingénieur général à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques, au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, est maintenu en activité pour une année, à compter du 1^{er} juin 2016.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 25 mai 2016, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans le périmètre public irrigué d'Ouni de la délégation de Dhiba, au gouvernorat de Tataouine.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n°99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2773 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Tataouine Nord et Dhiba, au gouvernorat de Tataouine,

Vu le décret Présidentiel n°2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte, à compter de la date de la publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué d'Ouni de la délégation de Dhiba, au gouvernorat de Tataouine, créé par le décret gouvernemental n° 2015-2773 du 31 décembre 2015 susvisé.

Art. 2 - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 mai 2016.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*
Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 25 mai 2016, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans le périmètre public irrigué de Magcem Bhir de la délégation de Tataouine Nord, au gouvernorat de Tataouine.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2773 du 31 décembre 2015, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Tataouine Nord et Dhiba, au gouvernorat de Tataouine,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans le périmètre public irrigué de Magcem Bhir de la délégation de Tataouine Nord, au gouvernorat de Tataouine, créé par le décret gouvernemental n° 2015-2773 du 31 décembre 2015 susvisé.

Art. 2 - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 mai 2016.

*Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche*
Saad Seddik

Vu

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid